



## Communiqué de presse

### Le compromis sur la suissitude rend superflue l'initiative des paysans

**L'industrie alimentaire suisse fait un grand pas en direction des paysans sur le projet "Swissness". Afin de faire avancer le projet "Swissness" qui fait l'objet de controverses depuis deux ans, elle accepte l'approche cumulative exigée par les agriculteurs et les associations de consommateurs pour les denrées alimentaires fortement transformées. Cela signifie que toutes les denrées alimentaires de provenance suisse devront obligatoirement contenir une part importante de matières premières indigènes disponibles. Ce compromis obtenu au sein de la Commission des affaires juridiques du Conseil national rend superflue l'initiative présentée aujourd'hui par l'Union des paysans.**

SP. Fabricant leurs produits sur quelque 200 sites de production en Suisse et employant un peu plus de 35'000 collaboratrices et collaborateurs, les entreprises de l'industrie alimentaire suisse se positionnent en faveur d'une réglementation relative à la suissitude qui soit crédible, repose sur des principes claires, engendre le moins possible de charges administratives et procure une grande sécurité juridique. Les produits suisses sont notamment réputés à l'étranger, outre pour leur fabrication en Suisse et le savoir-faire, pour des valeurs telles que "la fiabilité", l' "exclusivité" et l' "excellence en comparaison internationale". C'est pourquoi il est important, en particulier pour les fabricants tournés vers l'exportation, que des produits fabriqués en Suisse puissent être distingués au moyen de la croix suisse. En acceptant la disposition selon laquelle des denrées alimentaires commercialisées avec la croix suisse doivent impérativement contenir des matières premières agricoles suisses qui sont disponibles dans la qualité requise, l'industrie alimentaire fait une grande concession aux paysans. En clair, l'industrie alimentaire accepte qu'une denrée alimentaire fortement transformée doive consister à 60 pour cent en matières premières ou en ingrédients suisses et que 60 pour cent des coûts de sa fabrication soient imputables à la Suisse.

Les récentes décisions de la Commission des affaires juridiques du Conseil national font apparaître comme dépassée et inutile l'initiative relative à la suissitude proposée aujourd'hui par l'Union des paysans. En outre, il existe aussi le risque que cette démarche retarde la prise de décision concernant le projet "Swissness". L'industrie alimentaire suisse table sur une délibération parlementaire rapide et ayant en perspective l'intérêt général de la Suisse ainsi que sur des dispositions d'exécution raisonnables et aisées à mettre en œuvre pour l'industrie en sorte que, tout prochainement, des actions puissent être intentées de manière plus ciblée et plus efficace contre les entreprises qui, en fabriquant des produits à l'étranger,minent en toute impunité la valeur de la marque "suisse".

17.11.2011

Internet:

[www.fial.ch](http://www.fial.ch)

Sekretariate:



Münzgraben 6  
Postfach  
CH-3000 Bern 7  
Tel 031 310 09 90  
Fax 031 310 09 99



Elfenstrasse 19  
Postfach  
CH-3000 Bern 6  
Tel 031 352 11 88  
Fax 031 352 11 85



Thunstrasse 82  
Postfach  
CH-3000 Bern 6  
Tel 031 356 21 21  
Fax 031 351 00 65